

## Annexe 2

### TARIFS 2011 APPLICABLES AUX TAXIS PARISIENS

---

**Tarif A** : applicable de 10h à 17h à Paris, boulevard périphérique inclus.

- Prise en charge : 2,30 € pour 250 mètres ; chute de 0,10 € tous les 108,70 mètres ou toutes les 12,31 secondes supplémentaires
- Tarif kilométrique : 0,92 €
- Heure d'attente ou de marche lente (\*) : 29,25 €

**Tarif B** : applicable à Paris de 17h à 10h ainsi que les dimanches de 7h à 24h et les jours fériés de 0h à 24h. Applicable dans la "zone suburbaine" de 7h à 19h : celle-ci comprend les "communes et parties de communes de la petite couronne mentionnées par l'arrêté ministériel du 10/11/1972", les aéroports d'Orly et de Roissy et le parc des expositions de Villepinte.

- Prise en charge : 2,30 € pour 196,58 mètres ; chute de 0,10 € tous les 85,47 mètres ou les 10,65 secondes supplémentaires
- Tarif kilométrique : 1,17 euros
- Heure d'attente ou de marche lente : 33,80 euros

**Tarif C** : applicable à Paris de 0h à 7h les dimanches et jours fériés ; applicable dans la "zone suburbaine" de 19h à 7h ainsi que les dimanches et jours fériés (jour et nuit) ; applicable au-delà de la zone suburbaine (communes de la petite couronne plus éloignées de Paris) quels que soient le jour et l'heure.

- Prise en charge : 2,30 € pour 161,97 mètres ; chute de 0,10 € tous les 70,42 mètres ou toutes les 11,65 secondes supplémentaires
- Tarif kilométrique : 1,42 €
- Heure d'attente ou de marche lente : 30,90 €

Il s'ajoute à cela des suppléments :

- si plus de 3 personnes transportées : + 3 € par adulte à partir du 4<sup>ème</sup>
- à partir du 2<sup>ème</sup> gros bagage : + 1€ par bagage supplémentaire de plus de 5 kg ; il ne doit être perçu aucun supplément pour le fauteuil d'une personne handicapée ou un chien d'aveugle
- un montant minimum est imposé pour une course de taxi : 6,20 €

À l'issue d'une course, le conducteur doit remettre aux voyageurs qui en font la demande, et pour toute course dont le montant est supérieur ou égal à 25 euros TTC, un bulletin de course dûment complété.

(\*) À moins de 42 km/h, c'est le tarif de marche lente qui s'applique automatiquement.